



Formation Continue Avocat



UNIVERSITÉ D'AUTOMNE

Deux jours de formation continue
à la CCI du Doubs BESANÇON

Jeudi 8 et Vendredi 9 octobre 2020



Date limite d'inscription : 02/10/2020
Jusqu'à 12 heures validées

Renseignements et inscriptions

ERAGE - 4 rue Brûlée - CS 70008 ▪ 67085 STRASBOURG Cedex

Tél. : 03 88 14 19 09 ▪ franche-comte@erage.eu

www.erage.eu



Jeudi 8 octobre 2020

Merci de cocher deux modules de votre choix : un le matin et un l'après-midi

↻ Cette journée bénéficie d'une prise en charge collective / 🗎 Ateliers gratuits pour le jeune Barreau


Matin Formations De 9h30 à 12h30	1	COMPLET	Les bouleversements de la mise en état en suite de la réforme de la procédure civile M. Nicolas GERBAY , Maître de conférences en droit privé <u>Spécialisation</u> : Procédure civile <u>Niveaux</u> : 2. Approfondissement
	2	Amphi COURBET 60 places	<input type="checkbox"/> Actualité en droit de la construction Me Cyrille CHARBONNEAU , Avocat au Barreau de Paris <u>Spécialisation</u> : droit immobilier <u>Niveaux</u> : 3. Expertise
	3	Salon VAUBAN 40 places	<input type="checkbox"/> Actualité de droit pénal routier Me Jean – Baptiste LEDALL , Avocat au Barreau de Paris <u>Spécialisation</u> : Droit pénal <u>Niveaux</u> : 2. Approfondissement
12h30 à 14h00 - Déjeuner libre			
Après-midi Formations de 14h00 à 17h00	4	COMPLET	Présentation de la nomenclature Dinthillac à l'aune de l'actualité jurisprudentielle Me Sandra GULDENFELS , Avocat au Barreau de Strasbourg <u>Spécialisation</u> : droit du dommage corporel <u>Niveaux</u> : 2. Approfondissement
	5	Amphi COURBET 60 places	<input type="checkbox"/> Actualité des baux d'habitation Me Patrick COULON , Avocat au Barreau de Lyon <u>Spécialisation</u> : droit immobilier <u>Niveaux</u> : 3. Expertise
	6	Salon VAUBAN 40 places	<input type="checkbox"/> La réforme du droit de la peine Me Juliette CHAPELLE , Avocat au Barreau de Paris Me Juliette CHAPELLE assurera la formation en visioconférence, en revanche Me Mourad BENKOUSSA, Avocat au Barreau de Reims, spécialiste en droit pénal sera présent dans la salle de formation. <u>Spécialisation</u> : Droit pénal <u>Niveaux</u> : 2. Approfondissement & 3. Expertise
<input type="checkbox"/> En option : à partir de 19h30 soirée aux couleurs d'automne au restaurant Le Saint-Cerf, 1 rue Mégevand - 25000 Besançon (55€/ personne)			

Vendredi 9 octobre

Merci de cocher deux modules de votre choix : un le matin et un l'après-midi

 Cette journée bénéficie d'une prise en charge collective

Matin Formations De 9h00 à 12h00	7	Amphi MONNET 78 places	<input type="checkbox"/> Actualité en droit de la famille (1/2) Me Sylvain THOURET , Avocat au Barreau de Lyon <u>Spécialisation</u> : Droit de la famille, des personnes, et de leur patrimoine <u>Niveaux</u> : 3. Expertise
	8	Amphi COURBET 60 places	<input type="checkbox"/> Etat d'urgence et droit du travail (1/2) M. Bernard GAURIAU , Professeur de droit privé – Université d'Angers <u>Spécialisation</u> : Droit du Travail <u>Niveaux</u> : 3. Expertise
	9	Salon VAUBAN 40 places 	<input type="checkbox"/>  Déontologie : l'avocat et le conflit d'intérêt M. Le Bâtonnier Bernard VANHOUTTE , Avocat au Barreau de Besançon, Ancien Maître de Conférences à la Faculté de droit de Besançon <u>Thème</u> : Déontologie <u>Niveaux</u> : 1. Initiation
12h00 à 14h00 - Déjeuner libre			
Après-midi Formations de 14h00 à 17h00	10	Amphi MONNET 78 places	<input type="checkbox"/> Actualité en droit de la famille (2/2) Me Sylvain THOURET , Avocat au Barreau de Lyon <u>Spécialisation</u> : Droit de la famille, des personnes, et de leur patrimoine <u>Niveaux</u> : 3. Expertise
	11	Amphi COURBET 60 places	<input type="checkbox"/> Etat d'urgence et droit du travail (2/2) M. Bernard GAURIAU , Professeur de droit privé – Université d'Angers <u>Spécialisation</u> : Droit du Travail <u>Niveaux</u> : 3. Expertise
	12	Salon VAUBAN 40 places 	<input type="checkbox"/>  Déontologie : questions au Bâtonnier Mme Le Bâtonnier Emmanuelle HUOT , Avocat au Barreau de Besançon <u>Spécialisation</u> : Déontologie <u>Niveau</u> : 1. Initiation

 Les formations prises en charge dans ce cadre ne peuvent en aucun cas faire l'objet de demandes de prise en charge individuelles auprès du FIF PL. (Si remise de votre attestation URSSAF à l'inscription, une seule journée viendra en déduction du budget annuel alloué par le FIF PL au professionnel - montant : plafond journalier.)

Public : Avocats

Prérequis : Connaissances de base de la spécialisation ciblée ; expérience dans la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Programme

Jeudi 8 octobre 2020

1- Les bouleversements de la mise en état ensuite de la réforme de la procédure civile

Jeudi 8 octobre 2020 de 9h30 à 12h30

Intervenants : **M. Nicolas GERBAY**, Maître de conférences en droit privé

Spécialisation(s) : Procédure civile

Niveau(x) : 2. Approfondissement

Objectifs pédagogiques : Comprendre les nouvelles règles de mise en état devant la tribunal judiciaire et la cour d'appel

Programme : Les nouveaux pouvoirs du juge de la mise en état / Les nouvelles prérogatives du conseiller de la mise en état / La compétence du président de chambre en circuit court / Les voies de recours possibles et leurs modalités / La mise en place d'une nouvelle mise en état conventionnelle

2 - Actualité en droit de la construction

Jeudi 8 octobre 2020 de 9h30 à 12h30

Intervenant : **Cyrille CHARBONNEAU**, Avocat associé du Cabinet Aedes Juris à Paris Docteur en droit et chargé d'enseignement aux Universités Panthéon-Sorbonne et Descartes

Spécialisation(s) : Droit immobilier

Niveau(x) : 3. Expertise

Objectifs pédagogiques : Appréhender efficacement les dernières évolutions du droit immobilier, et sécuriser sa pratique tant en conseil qu'en contentieux.

Programme : La réception en ébullition (présomption, réception par lots, contradictoire..) / Modalités réparatoires (réparation intégrale et contrôle de proportionnalité, clause limitative et exclusion de l'in solidum) / Actualité en VEFA et en CCMI / (R)évolution en matière d'assurance obligatoire de responsabilité décennale

3 - Actualité de droit pénal routier

Jeudi 8 octobre 2020 de 9h30 à 12h30

Intervenants : **Me Jean – Baptiste LEDALL**, Avocat au Barreau de Paris

Spécialisation(s) : Droit pénal

Niveau(x) : 2. Approfondissement & 3. Expertise

Objectifs pédagogiques : Appréhender les fondamentaux du droit routier pour mieux maîtriser les solutions de recours. Prendre connaissance des dernières actualités jurisprudentielles et réglementaires en la matière

Programme : I. Vers une forfaitisation du droit routier ? / Alcool au volant / Obligation de désignation du conducteur (PV et Véhicule de société) / Les EDPM : trottinettes, Hoverboards et autres Gyropodes

4 – Présentation de la nomenclature Dinthillac à l'aune de l'actualité jurisprudentielle

Jeudi 8 octobre 2020 de 14h00 à 17h00

Intervenant : **Me Sandra GULDENFELS**, Avocat au Barreau de Strasbourg

Spécialisation(s) : Droit du dommage corporel

Niveau(x) : 1. Initiation & 2. Approfondissement

Objectifs pédagogiques : Identifier les nouveautés jurisprudentielles et présenter la nomenclature

Programme : L'appréhension du préjudice professionnel par la nomenclature Dintilhac et son traitement judiciaire

5 - Actualité des baux d'habitation

Jeudi 8 octobre 2020 de 14h00 à 17h00

Intervenants : **Me Patrick COULON**, Avocat au Barreau de Lyon

Spécialisation(s) : Droit immobilier

Niveau(x) : 3. Expertise

Objectifs pédagogiques : Identifier les nouveautés jurisprudentielles, législatives et réglementaires de l'année 2020 et post COVID

Programme : Actualité jurisprudentielle en matière, notamment, de : Conclusion du bail (documents-garanties - sélection du candidat) / Colocation et cotitularité / Changement d'usage / Logement décent / Loyer, charges, réparations locatives / Congés par le locataire et par le bailleur / Droit de préemption du locataire - Action en résiliation - expulsion

6 - La réforme du droit de la peine

Jeudi 8 octobre 2020 de 14h00 à 17h00

Intervenants : **Me Juliette CHAPELLE**, Avocat au Barreau de Paris

Spécialisation(s) : Droit pénal

Niveau(x) : 2. Approfondissement & 3. Expertise

Objectifs pédagogiques : Actualiser ses connaissances du droit des peines avec la revue des modifications substantielles de la loi du 23 mars 2019 relatives au droit des peines

Programme : I- Enjeux et perspectives de la réforme du droit de la peine / Nouvelle nomenclature des peines : approche pratique

Vendredi 9 octobre 2020

7 – Actualité en droit de la famille (1/2)

Vendredi 9 octobre 2020 de 9h00 à 12h00

Intervenant : **Me Sylvain THOURET**, Avocat au Barreau de Lyon

Spécialisation(s) : Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine

Niveau(x) : 3. Expertise

Objectifs pédagogiques : Appréhender les fondamentaux du droit de la famille pour mieux maîtriser les solutions de recours, Prendre connaissance des dernières actualités jurisprudentielles et réglementaires en la matière

Programme : Actualité procédurale de la famille : point sur le divorce par consentement mutuel et présentation des règles nouvelles applicables au divorce judiciaire à compter du 1er janvier 2021 / Actualité du divorce : point sur la jurisprudence relative à la prestation compensatoire et aux mesures applicables aux époux / Actualité de l'autorité parentale : point sur la jurisprudence relative aux mesures applicables aux enfants

8 - Etat d'urgence et droit du travail (1/2)

Vendredi 9 octobre 2020 de 9h00 à 12h00

Intervenant : **M. Bernard GAURIAU**, Professeur de droit privé – Université d'Angers

Spécialisation(s) : Droit du Travail

Niveau(x) : 3. Expertise

Objectifs pédagogiques : Assimiler les modifications apportées au Code du travail pour affronter la crise sanitaire. Accompagner juridiquement la phase de déconfinement et le retour au travail. Gérer les situations de crise. Point sur l'actualité jurisprudentielle.

Programme : Prévention santé et sécurité. (Obligations de l'employeur. Document unique et autres mesures.) Suspension et ruptures du contrat de travail. (Activité partielle classique, individualisée, spécifique. Arrêts maladie. Licenciements personnel et économique. Rupture conventionnelle). Exécution du contrat et télétravail. (Le recours au télétravail. Le retour en entreprise.)

9 - Déontologie : l'avocat et le conflit d'intérêt

Vendredi 9 octobre 2020 de 9h00 à 12h00

Intervenant : **M. Le Bâtonnier Bernard VANHOUTTE**, Avocat au Barreau de Besançon, Ancien Maître de Conférences à la Faculté de droit de Besançon

Spécialisation(s) : Déontologie

Niveau(x) : 1. Initiation

Objectifs pédagogiques : Appréhender le conflit d'intérêt à l'aide d'illustrations issues de la pratique

Programme : I. Les textes / II. Définition / III. Domaine / IV. La pratique d'une bonne conduite / V. Les conséquences d'un conflit : abstention et déport / VI. Les sanctions en cas de non respect de la règle / VII. Questions

10 – Actualité en droit de la famille (2/2)

Vendredi 9 octobre 2020 de 14h00 à 17h00

Intervenant : **Me Sylvain THOURET**, Avocat au Barreau de Lyon

Spécialisation(s) : Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine

Niveau(x) : 3. Expertise

Objectifs pédagogiques : Appréhender les fondamentaux du droit de la famille pour mieux maîtriser les solutions de recours, Prendre connaissance des dernières actualités jurisprudentielles et réglementaires en la matière

Programme : Actualité procédurale de la famille : point sur le divorce par consentement mutuel et présentation des règles nouvelles applicables au divorce judiciaire à compter du 1er janvier 2021 / Actualité du divorce : point sur la jurisprudence relative à la prestation compensatoire et aux mesures applicables aux époux / Actualité de l'autorité parentale : point sur la jurisprudence relative aux mesures applicables aux enfants

11 - Etat d'urgence et droit du travail (2/2)

Vendredi 9 octobre 2020 de 14h00 à 17h00

Intervenant : **M. Bernard GAURIAU**, Professeur de droit privé – Université d'Angers

Spécialisation(s) : Droit du Travail

Niveau(x) : 3. Expertise

Objectifs pédagogiques : Assimiler les modifications apportées au Code du travail pour affronter la crise sanitaire. Accompagner juridiquement la phase de déconfinement et le retour au travail. Gérer les situations de crise. Point sur l'actualité jurisprudentielle.

Programme : II/ Etat d'urgence et droit du travail. (suite) : La représentation du personnel (CSE) (Renouvellement et mise en place. Fonctionnement, Réunions, délais). Négociation collective et accords collectifs. / III/ Actualité jurisprudentielle (Les arrêts importants de la dernière période)

12- Déontologie : questions au Bâtonnier

Vendredi 9 octobre 2020 de 14h00 à 17h00

Intervenant : **Mme Le Bâtonnier Emmanuelle HUOT**, Avocat au Barreau de Besançon

Spécialisation(s) : Déontologie

Niveau(x) : 1. Initiation

Objectif pédagogique : Avoir connaissance des missions et du rôle d'un bâtonnier et d'un Ordre

Programme : Prévention des difficultés des confrères / Le gardien de la déontologie / Les incidents d'audience / Juge des conflits / La procédure disciplinaire / Les relations avec les magistrats

L'ERAGE remercie ses partenaires :

The logo for DALLOZ, featuring the name in a bold, red, serif font with a white background behind the letters.The logo for L'ARTISAN COSTUMIER, featuring a stylized black 'AC' monogram above the text 'L'ARTISAN COSTUMIER' in a black, sans-serif font.

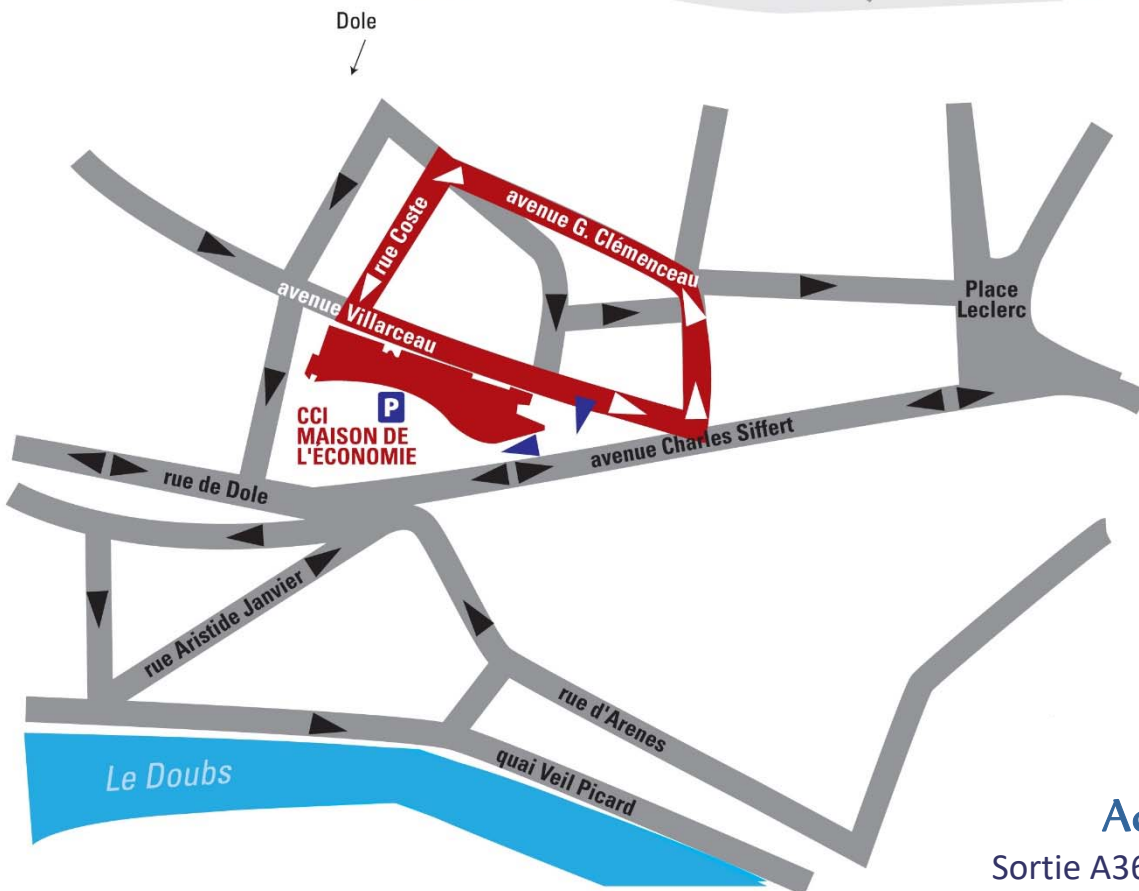
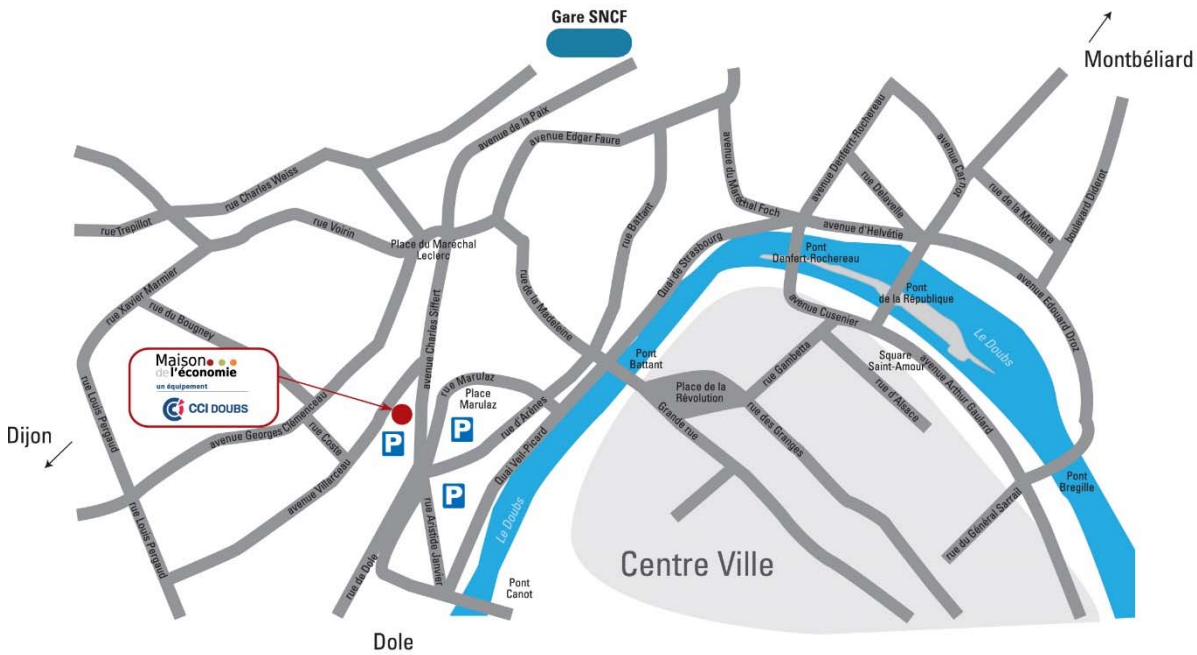
Lieu des formations

Plan d'accès

Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs

46, avenue Villarceau

25042 Besançon cedex



Accès voiture
Sortie A36 N° 4, suivre la direction Gare SNCF puis signalétique CCI

Accès SNCF :

Gare Besançon – Viotte

Le lieu des formations (CCI) se trouve à 1,4 km de la gare

Gare TGV FRANCHE-COMTE à 16 km de Besançon à Auxon-Dessous, avec possibilité de navettes à certaines heures avec la gare de BESANCON – VIOTTE

Paris - Besançon : 2 h 40

Strasbourg - Besançon : 2 h 29

Belfort - Besançon : 46 min.

Dijon - Besançon : 56 min.

Aéroport Bâle Mulhouse :

A 165 km.

Taxis :

Taxis Radio Besançon :

03 81 88 80 80



Conditions générales d'inscription

ERAGE Établissement reconnu d'utilité publique - N° Siret : 322 981 648 00 122 – www.erage.eu - Organisme déclaré auprès de la préfecture de la région Grand Est sous le n°**42.67.028.08.67** cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Aucun règlement en espèces ou par virement bancaire ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des frais d'inscription (accompagnés de l'attestation URSSAF si prise en charge collective). Les attestations de présence ne sont délivrées qu'au vu d'une présence effective : plusieurs listes de présence pourront circuler dans les salles durant la journée de formation. **En cas d'annulation** par l'avocat, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 15 jours de la formation. Les frais concernant les options du jeudi soir et les déjeuners ne seront pas remboursés après le 02/10/20, pour des raisons logistiques. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 10 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve **que l'inscription soit accompagnée du règlement et du bulletin d'inscription signé.**

- **Lire les conditions générales détaillées, les modalités pratiques et le règlement intérieur :**
<https://www.erage.eu/formation-continue/modalites-pratiques/>

Les données à caractère personnel collectées par le biais du bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu.

***Avocat libéral :** Aucune demande de remboursement individuel des droits d'inscription ne sera possible auprès du FIF PL, car ces journées bénéficient d'une prise en charge collective. Les conditions tarifaires préférentielles des formations à prise en charge collective  sont réservées aux Avocats libéraux du ressort de l'ERAGE, limitées à une seule prise en charge dans l'année dans tout le ressort de l'école. Toutefois, le participant qui bénéficierait d'une prise charge collective  **sera redevable de l'intégralité des droits d'inscription à l'ERAGE si son budget FIF PL individuel est épuisé** avant la date de la formation **en cas d'absence et si l'attestation FAF URSSAF (ou notification administrative) n'est pas remise par mail à l'ERAGE avant le 02/10/20.** Une journée viendra en déduction du budget annuel alloué par le FIF PL au professionnel - montant : plafond journalier.

Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessous, **avant le 02/10/2020** accompagné de ① l'emploi du temps coché, voir pages 3 et 4, ② du règlement par chèque libellé à l'ordre de l'ERAGE et ③ le cas échéant de votre attestation FAF URSSAF (1 chèque et 1 bulletin par avocat.)

E.R.A.G.E. Délégation Franche-Comté
CS 70008 – 67085 STRASBOURG CEDEX

Tél. 03 88 14 19 09 · Fax 03 88 35 62 27 · franche-comte@erage.eu

Participant Université d'Automne à Besançon les 8 et 9 octobre 2020

NOM

Prénom

Adresse de facturation

Cabinet ou structure Barreau

N° Voie :

CP VILLE

Si tarif préférentiel ↗ date de naissance complète obligatoire (pour transmission au FIF PL)

Jour/Mois...../Année..... Tél.

Mobile : **Courriel personnel**

Jeune Barreau, date de prestation de serment :

Profession : avocat libéral avocat salarié magistrat autre, précisez

MERCI DE COCHER CI-DESSOUS ET L'EMPLOI DU TEMPS PAGES 2 ET 3

Ressort de l'ERAGE, uniquement :

↗ **PRISE EN CHARGE COLLECTIVE** Offre réservée aux avocats libéraux* limitée à 1 journée de formation par an dans tout le ressort de l'ERAGE, si remise de votre Attestation FAF de versement URSSAF 2019, ou dispense de versement de cette cotisation ou si vous avez prêté serment cette année, de votre « Notification administrative URSSAF 2020 ». Sous réserve que votre budget annuel ne soit pas épuisé auprès du FIF PL.

1 jour : attestation + **50 €* • 2 jours : attestation + 260 €***

Jeudi 08/10/2020 Vendredi 09/10/2020

FORMATION EN DÉONTOLOGIE

Gratuite Offre réservée aux avocats jeunes Barreaux du ressort de l'ERAGE ayant prêté serment après novembre 2018, limitée aux formations en Déontologie et à 12h/an.

SI VOUS NE BÉNÉFICIEZ PAS DES CONDITIONS CI-DESSUS

210 € / jour : avocat* et autre public • **150 € / jour** : jeune Barreau*

Jeudi 08/10/2020 Vendredi 09/10/2020

***Avocat libéral** : Aucune prise en charge FIF PL possible : voir conditions générales.

EN OPTION :

• Jeudi 08/10/2020

55 € / pers. dîner d'automne au Saint Cerf- nombre de pers. :

J'accepte les conditions générales page 8.

Montant total à régler :

..... €

Date et signature du participant :

Cachet du cabinet :

Pièces à joindre :

- ① Emploi du temps coché
- ② Chèque libellé à l'ordre de l'ERAGE
- ③ ↗ : Attestation FAF URSSAF + date de naissance complète.